



**Communiqué de presse
AG/1424**

Assemblée générale
30^{ème} et 31^{ème} séances plénières – matin & après-midi

ASSEMBLEE GENERALE: L'ELARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SECURITE CONTRIBUERAIT A RENFORCER SA LEGITIMITE

/...

RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ (A/58/2)

Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité indique que sa charge de travail a augmenté au cours des douze derniers mois et qu'il s'est efforcé d'accroître la transparence dans ses méthodes de travail. La question iraquienne a occupé une place importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis l'automne 2002, précise le rapport qui se félicite à cet égard de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441(2002) et, plus tard, des résolutions 1472(2003), 1476(2003) et 1483(2003) qui ont mis fin à la période de divergences apparues en début d'année. Le Conseil n'a pas pour autant perdu de vue d'autres questions prioritaires telles que les conflits en Afrique (Libéria, République démocratique du Congo, Burundi, Somalie et République centrafricaine) au sujet desquels il a tenu une série de séances publiques et a dépêché, en juin et juillet 2003, deux missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Le Conseil de sécurité a continué de se pencher chaque mois sur la situation au Moyen-Orient, précise le rapport, de même que sur la situation en Afghanistan qui a fait l'objet de deux débats de fond : sécurité, en février 2003, et trafic de drogues, en juin 2003. En outre, la lutte contre le terrorisme a continué à retenir l'attention du Conseil, notamment par le biais des travaux des Comités créés respectivement par les résolutions 1373(2001) et 1267(1999).

Le rapport recense l'ensemble des résolutions adoptées par le Conseil, ainsi que les déclarations adoptées ou publiées par son Président et les communiqués publiés sur les questions qu'il a examinées au cours des douze derniers mois, entre autres les situations en Angola, à Timor-Leste, entre l'Érythrée et l'Éthiopie, les Tribunaux pénaux internationaux ou encore les armes légères. Il comporte en outre une documentation riche relative aux activités du Comité d'État major et des organes subsidiaires du Conseil de sécurité. A titre de rappel, pour 2003, les quinze membres du Conseil de sécurité sont les suivants : Allemagne, Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Guinée, Mexique, Pakistan, République arabe syrienne, et Royaume-Uni.

Déclarations

/...

M. YURI O. THAMRIN (Indonésie) a regretté que le rapport du Conseil de sécurité ne mentionne que succinctement la situation en Iraq, souhaitant par ailleurs à l'avenir un document publié à temps, informatif et analytique. En dépit de ces réserves, le représentant a salué le travail du Conseil au cours de la période considérée, notant les progrès accomplis dans des domaines tels que les conflits en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire et au Libéria, la crise au Moyen-Orient et la lutte contre le terrorisme. S'agissant du conflit israélo-palestinien, le représentant s'est félicité de la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor et il a appuyé le Conseil dans ses efforts pour rechercher une solution entre les deux parties. En revanche, les recommandations du Conseil à plus de transparence n'ont pas été suivies d'effets, a remarqué M. Thamrin, qui souhaite par ailleurs que des progrès significatifs soient réalisés en ce qui concerne la réforme du Conseil.

/...

M. CRISPIN GREY-JOHNSON (Gambie), soulignant que la question de l'Afrique avait une fois encore dominé les travaux au Conseil de sécurité, a estimé que ce dernier avait obtenu des résultats, avec la création de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et les activités de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Il a rappelé la gravité de la situation en Guinée-Bissau, qui reste sous la surveillance du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, et qui a souffert non seulement des conflits mais également d'une situation économique très difficile, aggravée par le retrait de l'assistance internationale. M. Grey-Johnson a attiré l'attention sur le problème des mercenaires qui continuent d'attiser les conflits en Afrique de l'Ouest. La délégation de la Gambie a plaidé pour la coopération au sein des organisations régionales en tant que moyen efficace de règlement des conflits, citant l'exemple de la CEDEAO dans le conflit libérien. Abordant la question du Moyen-Orient, M. Grey-Johnson a demandé que l'on poursuive les efforts de paix, rappelant la nécessité de créer un Etat palestinien souverain, aux côtés d'un Etat israélien dont la sécurité soit garantie. Il a indiqué que l'amère expérience des Nations Unies en Iraq ne devait pas décourager l'Organisation dans son entreprise d'assistance au peuple iraquiен. Le représentant a appelé à une révision de la politique de sanctions du Conseil de sécurité. «Dans de nombreuses situations, les véritables victimes des sanctions sont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les communautés rurales», a-t-il précisé.

/...

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES

Déclarations

/...

M. ABDUL AZIZ NASSER AL SHAMSI (Émirats arabes unis) a déploré que malgré les dix années de travail au sein du Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité le manque de consensus compromette toute évolution. Nous appuyons le principe d'une augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, a-t-il dit, revendiquant un siège permanent pour le Groupe arabe et une meilleure représentation géographique, entre autres des pays en développement. Il

est important de réfléchir à l'usage du droit de veto, a poursuivi M. Al Shamsi, et à le réglementer afin qu'il ne paralyse pas l'action des Nations Unies. Poursuivant sur les violations répétées des résolutions sur le Moyen-Orient par Israël, il s'est inquiété de l'escalade récente avec l'agression israélienne sur la Syrie et déploré l'obstacle posé à des mesures contraignantes contre Israël par un membre permanent qui a brandi son droit de veto.

/...

M. BRUNO RODIGUEZ PARRILLA (Cuba) a stigmatisé la guerre illégale en Iraq et l'inaction au Moyen Orient comme des éléments éloquents du mauvais fonctionnement du Conseil de sécurité. Le Conseil est devenu un organe antidémocratique qui agit dans l'opacité et dans le secret des décisions informelles, qui sont devenues la règle et non plus l'exception. Le Conseil est inéquitable, a déclaré le représentant. Il n'y aura pas de véritable réforme des Nations Unis sans réforme du Conseil. La règle de droit international ne sera pas rétablie tant que le Conseil fera usage de pouvoirs totalitaires. Les membres non permanents sont exclus et ignorés. Les membres permanents du Conseil assurent le super pouvoir dictatorial, exercé par les armes et l'argent, a-t-il souligné. Tous les Etats membres, à une petite exception près, sont d'accord pour dire que le veto devrait être éliminé. Comment faire pour l'éliminer, le modifier, le réglementer, telle est la question selon le représentant. Il faut être réaliste: ce qui est essentiel ce sont les forces qui réglementent l'économie et le pouvoir militaire, ce sont elles qui détiennent le veto. Les Nations Unies sont la preuve que nous vivons dans une dictature. Les pays en développement doivent devenir des membres permanents et détenir le droit de veto, à savoir deux ou trois pays africains, deux ou trois pays d'Amérique latine et deux ou trois pays asiatiques parmi les moins avancés. Ce n'est pas une utopie, il faut créer une alliance des membres souhaitant la démocratie internationale. Il faut créer une alliance des Etats membres qui ont besoin de Nations Unies, en dépit de ses erreurs et de ses capitulations.

/...

M. ALI HACHANI (Tunisie), a dit que l'examen du rapport du Conseil de sécurité permettait d'identifier les mesures à prendre pour améliorer les activités du Conseil et ses méthodes de travail. Il a salué l'accroissement des réunions d'information publiques organisées par le Secrétariat et permettant aux États non membres de suivre l'évolution de certaines affaires au Conseil. Cette pratique devrait être maintenue et encouragée. Il a également salué l'action du Conseil en Afrique même si les efforts de celui-ci sont en deçà des attentes concernant le Moyen-Orient. Le représentant a rappelé que la réforme du Conseil de sécurité était à l'ordre du jour depuis 1993 et que le Groupe de travail créé dans ce but n'était pas parvenu à élaborer une solution universellement acceptable. Néanmoins, ce dernier a permis de dégager des éléments-clefs, à savoir que la réforme doit traiter de la composition et du fonctionnement du Conseil, en vue d'une meilleure représentativité; de l'examen de la question du veto en parallèle avec l'augmentation de ses membres; de l'amélioration des méthodes de travail et du processus de prise de décisions afin de rendre le Conseil ouvert, transparent et démocratique, et enfin de la révision périodique du Conseil réformé. Ainsi tous les éléments de solution sont présents, seule la volonté politique fait encore défaut, a ajouté. M. Hachani qui a estimé que la finalité de la réforme était le renforcement de la représentation démocratique et équitable au sein du Conseil, de sa crédibilité et de son efficacité. Il a appuyé dans ce sens la revendication de l'Afrique d'allouer au continent africain deux sièges permanents et deux sièges non permanents de même que la formule de rotation approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains. S'agissant du

droit de veto, le représentant a appuyé la position du mouvement des pays non alignés appelant à la limitation du recours au veto aux actions entreprises dans le cadre du Chapitre VII de la Charte. La question de l'examen périodique doit se voir comme une mesure de confiance permettant de procéder aux ajustements qui se seront révélés nécessaires et d'évaluer la contribution des nouveaux membres au renforcement de l'efficacité du Conseil.

...

U WIN MRA (Myanmar) a rappelé que le Conseil de sécurité était le premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'à ce titre l'examen de son Rapport annuel constituait un moment important pour l'Assemblée générale. Sa délégation s'est félicitée que le Conseil ait d'ores et déjà engagé des modifications dans ses méthodes, notamment avec davantage de séances publiques et de déclarations à la presse. Le rapport n'a pas omis de parler des questions prioritaires, l'Iraq, l'Afghanistan, le Moyen-Orient et l'Afrique, a-t-il souligné, mais les débats thématiques auraient pu être plus utilisés, à condition qu'ils aient un lien direct avec l'ordre du jour. Ma délégation a accordé une grande importance au travail du Comité contre le terrorisme, a-t-il poursuivi, et s'est félicité que bon nombre de gouvernements répondent, notamment en lui communiquant des informations. A cet égard, la grande réunion du 6 mars 2003 a été très utile. Le Myanmar en est, pour sa part, à son troisième rapport en la matière, qui est en cours d'élaboration. Le représentant a répété que son pays s'opposera à toutes les formes de terrorisme. Par ailleurs, il s'est dit préoccupé par la nature non démocratique du Conseil de sécurité. La Déclaration du Millénaire a montré qu'une réforme profonde était nécessaire, de son élargissement, en raison de l'évolution mondiale, à l'augmentation du nombre de ses membres, permanents et non permanents. Concernant le veto, il a aussi considéré qu'avant de l'abolir, il faudrait d'abord le limiter, tel qu'il est décrit dans le Chapitre VII de la Charte. La réforme n'est pas un événement, c'est un processus, a-t-il encore avancé. Il a été lancé en 1993, a-t-il rappelé, avant de conclure que les Nations Unies sont habituées à se réformer.

...

* *** *